

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de convocation

Date d'affichage

17 Mai 2021

17 Mai 2021

**SEANCE DU VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN**

**N° 2021-28**

L'an Deux Mille Vingt et un, le Vingt-cinq du mois de MAI, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit** par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,  
**Présents** : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs BELISAIRE Louis, ORSET Loic, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.  
**Absent** : FABRE Guillaume.

**Secrétaire de séance** : Madame BREZINA Yana.

**Objet** : **Convention d'accompagnement, mission conseil en vue de la création d'une maison des associations dans le bâtiment du Hangar, Salle des Fêtes Le Village.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec le Conseil d'architecture, urbanisme, environnement C.A.U.E. du Var en vue de l'accompagnement de la Commune dans sa réflexion de réhabilitation du Bâtiment dit « le Hangar » en une maison des associations, ainsi que sur l'aménagement de ses extérieurs en lien avec les différents espaces publics environnants (jeux de boules, parking, place etc).

La réflexion devra également porter sur l'amélioration de la performance énergétique des locaux, elle devra aussi être menée en concertation avec les associations locales afin de cerner au mieux les besoins, et optimiser l'organisation spatiale de cet espace pour en faire un lieu d'animation de la vie villageoise actif et polyvalent.  
Cette mission doit permettre à la Commune de juger de la faisabilité et du dimensionnement possible de l'équipement.

Le CAUE sollicite une participation financière de la Commune d'un montant de **1 400 €** pour la réalisation de cette étude d'une durée de six mois, ce dans le cadre et l'esprit des principes énoncés par la loi sur l'architecture.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

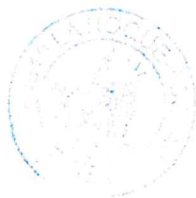
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré ;  
Par : **09** voix ; Pour : **09** voix ; Abstention : 0 voix ; Contre : 0 voix ;

- **Autorise son Maire à signer la convention d'une mission conseil avec le C.A.U.E. du Var, en vue de la création d'une maison des associations dans le bâtiment « Le Hangar » au lieu-dit « Le Village ».**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et ans susdits

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,  
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 30 JUIN 2021

et publication ou notification

le 30 JUIN 2021

Le Maire,

